

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ELEGANCE VALORISATION TOURISTIQUE DE LA VOIE DU TACOT

Mardi 17 juin 2025 à 18h30 dans les locaux de l'ancienne Gare de Sarcey

Le contexte

Dès l'automne 2021, les 8 communes de Frontenas, Légny, Moiré, Portes des Pierres Dorées, Sarcey, Theizé, Val d'Oingt et Ville-sur-Jarnioux ont manifesté leur volonté pour la création d'une voie douce sur leur territoire des Pierres Dorées sur 24 km, pour partie sur l'ancienne voie de chemin de fer. Un comité de pilotage composé des représentants des communes, du CAUE, du service Sport du département du Rhône a été mis en place et animé par Rhône Tourisme. Cette initiative phare a toujours visé à valoriser son patrimoine naturel, culturel et touristique.

Les communes ont réalisé leur propre audit de leurs forces et faiblesses en termes de parcours et des ouvrages existants. Le CAUE les a accompagnées dans l'inventaire et les préconisations.

Les communes ont établi comme principe premier de se lancer dans la mise en œuvre de leurs aménagements dès lors qu'elles seraient en capacité budgétaire d'investissement.

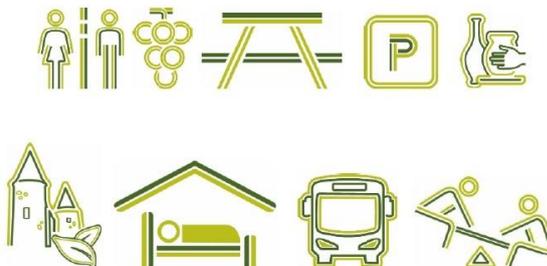
Pourquoi une Charte d'Élégance

Pour garantir une expérience harmonieuse et qualitative, il est essentiel d'adopter une esthétique et une identité visuelle communes. Cette charte fixe ainsi les principes et les engagements nécessaires pour préserver l'unité et l'attractivité du parcours, et lie les communes signataires à leur respect.

Ses Objectifs

1-Instaurer une identité visuelle unifiée pour l'ensemble de la Voie du Tacot :

- ⇒ Un partenariat à titre gracieux a été mis en place avec l'École STRATE DESIGN de Lyon avec une première phase autour de 15 projets sur 4 mois **entre février et mars 2024** pour définir une première approche graphique d'un logotype et de pictogrammes de services.
- ⇒ Les 8 communes impliquées dans la valorisation touristique de la Voie du Tacot, après avoir retenu en comité de pilotage, l'un de ces projets, ont souhaité confié à l'École STRATE DESIGN une prestation de service complémentaire afin de retravailler et de finaliser l'ébauche de l'identité visuelle qui sera apposée sur les éléments de signalétiques et mobilier du parcours.



2-Harmoniser les équipements et aménagements afin de renforcer la cohérence du parcours avec une liste non-dérogeable.

La commune de Portes des Pierres Dorées, a mobilisé très tôt des co-financements de l'État, du département du Rhône, et de la Fondation du Patrimoine, pour la restauration du viaduc de Jarnioux et a intégré également l'ensemble des aménagements de son tronçon de la Voie du Tacot.

Dès lors, il a été retenu en comité de pilotage le principe souverain de privilégier pour les mobiliers « sur mesure » des matériaux identitaires du territoire, tels que le bois et la pierre, avec une réalisation prioritairement locale.

Pour les autres formes de mobiliers nomenclaturés, les préconisations sont basées sur la consultation conduite par la commune de Porte des Pierres Dorées.

3- Respecter et sublimer le cadre naturel et patrimonial traversé par la voie.

Le CAUE du Rhône-Métropole a réalisé une étude paysagère avec des préconisations et orientations tant :

- pour une végétalisation respectueuses des aléas climatiques (essences endémiques pour les haies champêtres, aires d'arrêt, arbres repères...)
- pour le traitement si nécessaire de la voie et du type de revêtement.

4- Créer une expérience qualitative et mémorable pour les usagers, tout en valorisant les patrimoines locaux.

Les aménagements devront mettre en valeur les atouts locaux, avec des panneaux patrimoniaux détaillant l'histoire, la culture et la biodiversité propre à chaque secteur.

Sa finalité : En signant cette charte, les communes s'engagent à :

- Respecter scrupuleusement l'identité graphique, les modèles de mobilier et les équipements définis dans la charte.
- Ne pas déroger aux standards établis pour garantir une expérience cohérente et homogène.
- Participer activement à la mise en œuvre et à l'entretien des aménagements sur leur territoire.

Cette charte collective reflète la volonté d'unir les efforts pour faire de la Voie du Tacot une réalisation exemplaire, inscrite dans une démarche durable et esthétiquement cohérente.

Cette démarche expérimentale conduite par les 8 communes sur le tronçon de 24 km entre Porte des Pierres Dorées et Sarcey est modélisable sur l'amont et l'aval en vue d'une potentielle traversée nord/sud du département du Rhône.



